



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire

Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

N/réf. : GZU/IGA/193/08

Direction générale
Reçu le: <b>30 MAI 2008</b>
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

PR - 591

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Diffusion :

MM. Tornare  
Pagani  
Mme Salerno  
MM. Mugny  
Maudet  
Moret  
Nopper  
Woelflé  
Aegerter  
Krebs  
Lévrier  
Mariaux

SCM  
Service juridique  
Mmes Chapuis  
Lipawsky  
Dossiers et documentation  
MiS

Genève, le 23 mai 2008

**Concerne : Délibération du 11 mars 2008**

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

**un crédit de 892 292 F destiné à couvrir le rachat à Serbeco SA par la Ville de Genève de conteneurs type Villiger implantés sur les différents sites de récupération du verre et du PET**

que nous avons soumise pour préavis aux services/départements concernés, a suscité les remarques suivantes :

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

La dépense devra être amortie au moyen de 10 annuités conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Guillaume Zuber  
Directeur

**Copie pour information :**

- Surveillance des communes, section financière